



Commune de
La Peyratte

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie de La Peyratte, sous la présidence de Madame le Maire, Patricia BOUTIN.

Présents : BOUTIN Patricia, ROUSSEAU Michaël, GAUTHIER Sophie, MARTINE Corinne, GANNE Carole, JAMONNEAU Claude, BOUTIN Lysandre, DROUGARD Magali, HEBRAS Dimitri, DUBOIS Victorien, PELLETIER Ludovic,

Absents ayant donné pouvoir : LAURENDEAU Alexis à HEBRAS Dimitri, DUBOIS Emmy à DUBOIS Victorien

Absents : MOREAU Julie, FRANCOIS Xavier

Secrétaire de séance : DROUGARD Magali

Ordre du jour :

- Election des délégués et des délégués suppléants de la commune pour les élections sénatoriales

DELIBERATIONS

- **1 – Election des délégués et des délégués suppléants de la commune pour les élections sénatoriales**
(délibération n° DEL2026-06-07 visée en Préf. Le 8/06/2026)

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2311651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

DROUGARD Magali, JAMONNEAU Claude, HEBRAS Dimitri, BOUTIN Lysandre.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :

Liste Cœur de Peyratte : Mme BOUTIN Patricia, M. ROUSSEAU Michaël, Mme MARTINE Corinne, M. LAURENDEAU Alexis, Mme GANNE Carole, M. JAMONNEAU Claude

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus trois délégués et trois suppléants.

c) Election des délégués

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
 - bulletins blancs ou nuls : 1
 - suffrages exprimés : 12
- Ont obtenu :
- **liste Cœur de Peyratte** : 12 voix

Mme le maire proclame les résultats définitifs :

Liste Cœur de Peyratte : 3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants

Secrétaire de séance
Magali DROUGARD



Le Maire
Patricia BOUTIN



LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE 7 JUILLET 2026

FIN DE SEANCE A 20 H 15